



# Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 20 avril 2021/sba

## Préavis municipal No 2021 / 05

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 11 mai 2021

### Demande de crédit de CHF 70'000.00 HT pour le remplacement du compacteur à Chabrey

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### Préambule :

L'actuel compacteur, pour les déchets ménagers avec carte à prépaiement, a été installé en 2004 par la commune de Chabrey.

Depuis plusieurs mois, cette benne tombe fréquemment en panne ce qui demande l'intervention des techniciens de l'Entreprise Kolly. D'autre part, elle n'est plus étanche et nous constatons des écoulements autour de cette installation.

La benne actuelle sera conservée et transformée en compacteur afin de collecter le papier-carton.

#### Objet du préavis :

Nous devons constater que cette benne ne peut plus être réparée et il a été décidé de la remplacer.

Son remplacement devenant urgent, la Municipalité, en accord avec l'Entreprise Kolly, a commandé dans un premier temps une nouvelle benne en location-vente au prix mensuel de CHF 1'495.- sur une durée de 60 mois. Ce contrat est annulable sous les 6 mois en cas de décision d'achat de l'équipement.

#### Coûts

Le coût final de cet achat en location-vente est majoré, raison pour laquelle nous souhaiterions l'acquérir au prix de CHF 70'000.00.

## **Conclusions :**

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal N° 2021 / 05,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### **Décide :**

- D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Chabrey en remplacement de l'actuelle qui est défectueuse.
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 70'000.00 .
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir cette dépense de CHF 70'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année et par le biais du chapitre 45 3310.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic

B. Clerc



La Secrétaire

S. Baumann